



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Dans un premier temps, je suis contente de pouvoir vous informer qu'il n'y aura pas d'augmentation de vos taxes foncières, ni à Lac-Tremblant-Nord ni à l'Agglomération de Mont-Tremblant, cette année. Une autre bonne nouvelle, nous avons eu la confirmation que nous allons avoir droit aux fonds TEQC (transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec) pour les prochains 4 ans, soit un montant d'environ 500,000 \$.

EMPLOYÉS(ES)

Lors de notre séance du conseil de décembre, nous avons fait l'embauche de Stéphanie Carrière (qui assurait l'intérim depuis le départ de Martin-Paul Gélinas) à titre de secrétaire-trésorière. Stéphanie, avocate, amène plusieurs compétences importantes à notre municipalité. Je peux vous dire que personnellement, je suis très contente avec le travail qu'elle effectue à date et qu'elle travaille fort pour s'assurer que les tâches soient accomplies, que les citoyens soient bien écoutés, et les processus soient rendus le plus simple possible pour assurer une bonne qualité de service.

Ses journées de travail sont les jeudis et vendredis.

Bienvenue Stéphanie!

Nous sommes désolés que Dave Williams Roy nous quitte bientôt. Il nous a aidé énormément et a contribué à améliorer le fonctionnement de la municipalité. Il restera avec nous pour les prochaines semaines, le temps qu'on trouve quelqu'un pour le remplacer.

BUDGET

Lors de notre séance budgétaire de décembre 2018, nous avons remis quelques documents aux citoyens présents afin de leur permettre de mieux comprendre le budget. Vous trouverez certains d'entre eux incorporés ici. Si vous avez des questions ou souhaitez voir le budget complet, n'hésitez pas à contacter la municipalité ou à consulter le budget au site internet: <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/budgets-et-rapports/>

2019

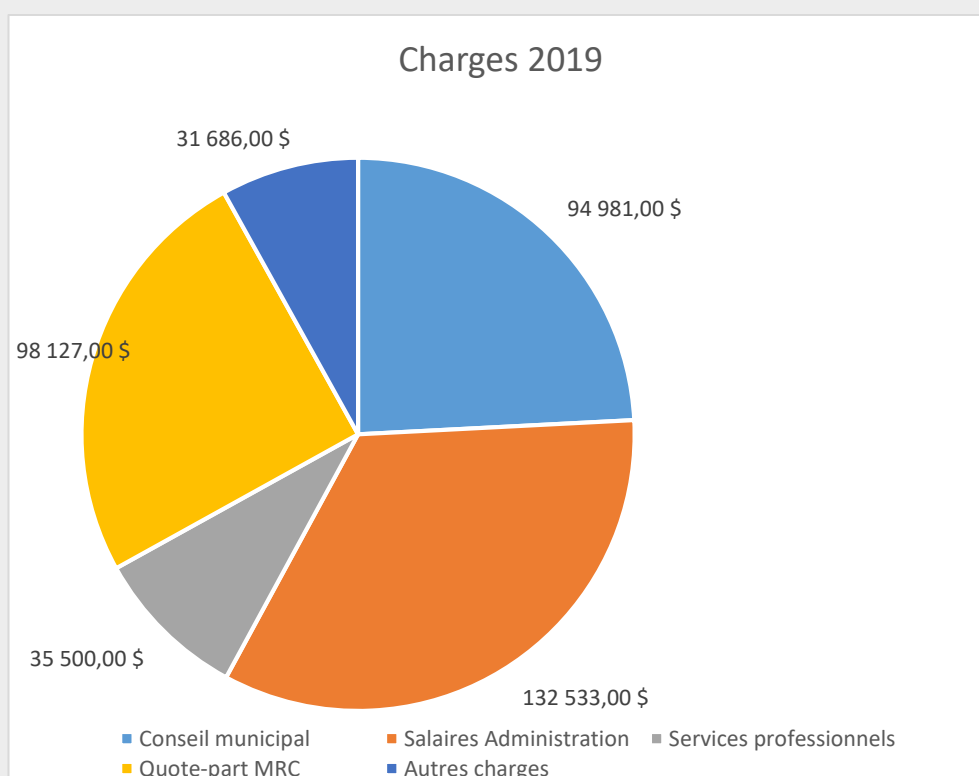
0,00 \$			
Revenus	Réal 2017	Réal 2018	Budget 2019
11/12 mois			
Taxe foncière générale	279 139,00 \$	279 066,47 \$	295 244,00 \$
Mutations	94 970,00 \$	133 008,68 \$	60 000,00 \$
Autres revenus	56 022,00 \$	28 830,03 \$	41 500,00 \$
Total	430 131,00 \$	440 905,18 \$	396 744,00 \$
Charges			
Quote-part MRC	87 377,00 \$	93 876,00 \$	98 127,00 \$
Conseil municipal	54 927,00 \$	51 440,68 \$	94 980,96 \$
Comité d'agglomération		3 780,00 \$	6 294,00 \$
Salaires Administration	124 710,00 \$	139 211,82 \$	132 533,00 \$
Autres charges	22 939,00 \$	32 540,94 \$	31 686,00 \$
PLTN		15 748,00 \$	15 000,00 \$
Services professionnels	54 759,00 \$	39 574,51 \$	35 500,00 \$
Location bâtiment	21 312,00 \$	19 899,44 \$	24 000,00 \$
Entretien chemins	18 783,00 \$	13 889,61 \$	19 400,00 \$
Environnement		7 136,02 \$	10 400,00 \$
Loisirs et culture	6 144,00 \$	5 455,49 \$	6 100,00 \$
Total	390 951,00 \$	422 552,51 \$	474 020,96 \$
Excédent	39 180,00 \$		
Déficit avant affectations		18 352,67 \$	-77 276,96 \$
Surplus accumulé affecté			77 276,96 \$
Surplus de l'exercice			0,00 \$

Vous constaterez certains coûts supplémentaires :

- Augmentation de 6 020 \$ pour notre contribution à la MRC;
- Augmentation du coût de la vie dans plusieurs de nos dépenses;
- Augmentation des salaires du conseil pour les amener à un niveau plus représentatif du travail fait, ainsi que pour combler la perte avec les nouvelles impositions du fédéral;
- Augmentation d'heures travaillées pour l'inspecteur (notre municipalité grandit, et par conséquent, les tâches d'inspecteur);

- Début du service de compost (coûts d'implantation autour de 5 000 \$) plus les coûts du transport et collecte;
- Subvention pour les mesures d'urgences (nous devons dépenser 3 000 \$ pour recevoir 15 000 \$).

Comme vous le verrez sur le graphique ci-dessous, notre budget est principalement composé de coûts fixes.



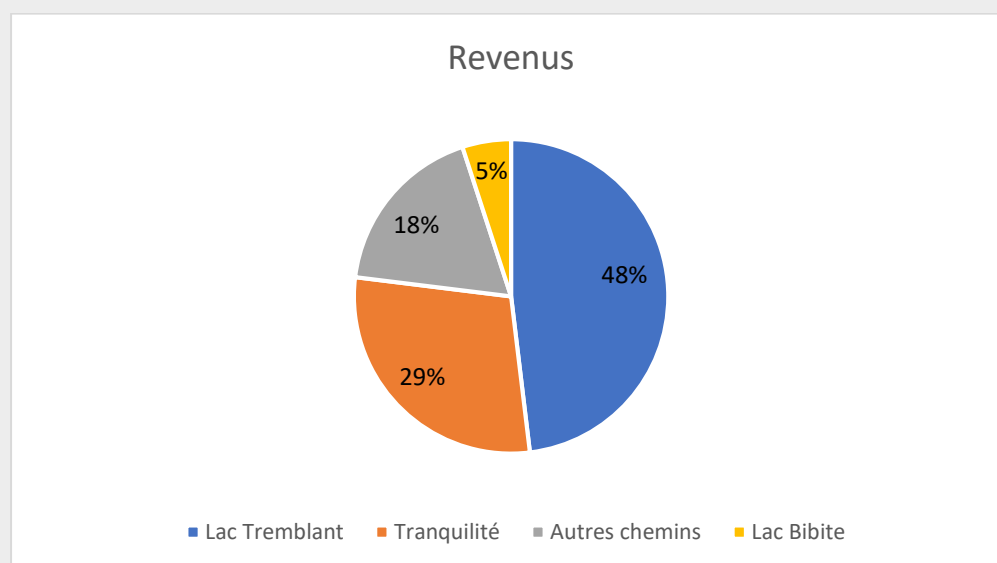
- Les salaires du conseil et de l'administration (Josée, Stéphanie et Dave);
- Services professionnels: vérificateur, avocats, ingénieur, urbaniste, etc;
- «Quote-Part» MRC est une contribution prédéterminée pour les services régionaux tels que la collecte et l'élimination des déchets / recyclage, le développement économique, les télécommunications et Internet, les transports publics, l'évaluation et l'administration;
- Cela nous laisse 132 533 \$ pour tous les autres frais municipaux, projets, etc.

Nous avons réévalué chaque poste budgétaire cette année et nous allons regarder où l'on peut réduire ou couper. Par contre, la réalité est que nos dépenses augmentent à chaque année, et nos revenus (taxes foncières) restent stables. Nous sommes conscients de l'importance de maintenir un bas taux de taxes et nous faisons de notre mieux pour atteindre cet objectif. Nous avons un surplus accumulé de 185 000 \$ en 2017 donc pour le moment, nous sommes confortables avec le budget actuel. A noter que nous n'avons aucune dette.

En termes des différences de taxes entre Lac-Tremblant-Nord et la Ville de Mont-Tremblant : pour une propriété évaluée à un million de dollars, un citoyen de Mont-Tremblant paie des taxes municipales totales de 7 275 \$, contre 5 625 \$ pour un citoyen de Lac-Tremblant- Nord, soit un avantage de 1 650 \$ en faveur de nos citoyens.

Autrement dit, les citoyens de LTN paye 0.00160 versus la Ville 0.00325 (qui est plus que la double de LTN). Sur cela rajoute les taxes d'agglomération qui sont pareille pour les deux villes.

Pour ceux qui sont intéressés, voici un diagramme circulaire qui illustre la répartition de nos revenus par secteur de la municipalité :



Agglomération

Je siège sur le conseil de l'Agglomération de Mont -Tremblant pour vous représenter.

Comme vous le savez, vous recevez deux comptes de taxes, soit un de Lac-Tremblant-Nord et l'autre de l'Agglomération de Mont-Tremblant.

Celui de l'Agglomération est perçu par la Ville de Mont-Tremblant. Selon le décret (mis en place lors de la défusion des municipalités) l'Agglomération est responsable de certaines compétences et infrastructures. Entre autres l'on y retrouve : la police, les pompiers, la cour municipale, une partie des départements de travaux publics, de l'administration, culture et loisirs, etc.

Plusieurs rues sont également sujettes au partage des dépenses, soit: la rue St-Jovite, les voies de service est et ouest de la route 117 (de la route 323 à la montée Ryan), le chemin du Lac-Tremblant-Nord ainsi que le chemin du Village ou la portion municipale de la route 327 (de la rue du Couvent au carrefour Duplessis).

Les frais pour les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif sont également partagés et comprennent le Domaine Saint-Bernard, quelques parcs et

plateaux sportifs, la plage du Lac Mercier, Place de la Gare, les deux bibliothèques et la piste multifonctionnelle reliant le village à la Station Mont-Tremblant.

Cela étant dit, la contribution de nos citoyens à l'Agglomération représente environ 4,3% calculé sur la base de notre richesse foncière, et, selon la catégorie de dépenses, le pourcentage imputable à nous vs. la Ville est variable. Par exemple, le partage des coûts pour les services de sécurité incendie, la police, l'application de la loi, sécurité civile, le transport en commun, l'Office du tourisme, Tourisme aérien Laurentides, les bibliothèques et la Gare du Village sont sur une base de 100%, versus l'administration générale qui est de 32%,

Quand nous vous représentons à l'Agglomération, soit sur les comités ou au conseil, notre rôle est de les sensibiliser à notre réalité (qu'on utilise peu des services dans le décret entre autres) mais nous devons aussi être raisonnables dans nos objections aux dépenses.

A date, je sens une grande écoute et compréhension au niveau de notre réalité. Lors du budget, ils ont proposé un règlement d'emprunt de 1.3 million de dollars pour des travaux de parcs (pour un toit pour une patinoire au parc Daniel-Lauzon, des jeux d'eau et un bloc sanitaire). Évidemment, j'ai exprimé mon désaccord avec le projet. A la fin, la décision était d'aller de l'avant avec l'assurance que le règlement d'emprunt pourrait être payé à partir du fonds de roulement habituel, donc sans augmenter le taux de taxe, au moins pour le moment. Je suis consciente qu'il y a possibilité d'augmentation dans les années futures, mais avec l'augmentation de l'année passée, nous avons maintenant un surplus qui nous permet une certaine flexibilité.

Nous tentons, par contre, de minimiser les dépenses de l'Agglomération et de maximiser nos gains.

- Récemment, nous avons réussi à sortir la compétence (responsabilité de paiement) du parc industriel (un projet en développement qui va coûter cher);
- Nous avons réussi à faire payer par l'agglomération le déplacement du poteau électrique sur le coin de Ch. Lac Tremblant Nord et Thomas Robert (qui depuis l'agrandissement de l'accotement, se retrouve dans un emplacement non-sécuritaire). A venir ce printemps;
- Nous allons également faire partie de leur appel d'offre pour le transport et collecte des ordures, recyclables et matières organiques pour 2020, comme la compétence a été retournée aux municipalités à partir de la MRC et le contrat est en échéance. Ce partage d'appel d'offre devrait rendre notre part plus raisonnable que si nous faisons une demande toute nous-même;
- Finalement, nous avons souvent des aides ponctuelles en lien avec, et surtout, les travaux publics. Ils nous ont aidé avec le devis du chemin Thomas Robert l'été dernier, ainsi qu'il y a quelques semaines, lors d'un accident qui a écrasé notre ARRÊT à l'intersection du chemin Thomas-Robert, ils ont envoyé une équipe pour la réparer, comme ils ont tous les équipements.

Donc, de trouver un équilibre entre nos demandes et objections versus l'acceptation de projets qui ne regardent pas LTN est primordial, et la relation entre les deux municipalités reste importante à cultiver.

NIVEAU D'EAU

Je sais que ce dossier n'est pas nouveau pour ceux qui sont sur le lac Tremblant. Depuis longtemps, nous entendons de la Ville qu'ils ne peuvent pas ajuster le niveau d'eau.

Je crois que nous sommes tous conscients que :

- Les niveaux d'eau depuis le nouveau barrage sont de plus en plus hauts;
- Qu'avec l'ancien barrage, certaines manœuvres se faisaient pour laisser couler de l'eau quand les niveaux étaient trop hauts, tout le long de l'année;
- Les impacts de ce niveau d'eau sont importants pour nos infrastructures, autant PLTN que les citoyens sur le lac, et que les coûts, surtout à PLTN, sont importants;
- Que la Ville dit depuis longtemps qu'ils n'ont pas le droit de changer le niveau d'eau artificiellement, malgré que plusieurs argumentent que c'est déjà le cas.
- Que nous sommes tous conscients qu'il y a des maisons en aval du barrage qui peuvent être inondées si l'eau est trop haute;
- Qu'il y a plusieurs acteurs impliqués dans la gestion du barrage;
- A la base, nous n'avons pas d'appui scientifique (à part des photos) à cet effet. Nous avons besoin de parler avec des chiffres, et nous avons besoin de discuter en lien avec l'environnement (soit les berges, l'écosystème, etc).

J'ai fait plusieurs interventions, entre autres auprès de la Ville, et nous nous sommes rencontrés mi-février. Comme piste de solutions, la Ville a mis de côté une somme d'argent dans le budget de 2019 pour pouvoir établir un niveau d'eau convenable à tous, et de trouver la manière de s'y rendre. Il y a plusieurs démarches, entre autres avec M. Carignan, référé par CRE Laurentides, qui s'est impliqué dans notre dossier. M. Carignan est en contact avec la Ville et plusieurs actions sont en discussion.

Ce n'est pas une solution à court-terme qui serait trouvée, mais plutôt un travail d'équipe qui va amener, j'espère, une compréhension commune et une solution qui va répondre à tous.

COMPOST

Un rappel que la collecte des matières résiduelles commencerait au mois de mai 2019. Vous avez reçu de l'information avec vos comptes de taxes et d'autres suivront au printemps. Si vous utilisez des conteneurs de déchets communs, vous allez faire la même chose pour les matières organiques. Ceux qui ont la collecte à leur porte, auront la même chose. A noter qu'il y aura des changements à l'horaire.

HORAIRE DE BUREAU

Nous avons décidé de maintenir notre horaire d'hiver, soit d'être ouverts les samedis du conseil seulement. Nous sommes toujours disponibles par rendez-vous aux autres moments, et nous sommes ouverts du mercredi à vendredi de 9h – 17h.

A noter que l'inspecteur est généralement présent au bureau le jeudi et vendredi ou les vendredis et samedis, selon la semaine.

A noter également que pour l'hiver, nous avons déplacé nos heures de conseil, soit à 14h, jusqu'en avril et de retour à 11 h dès le mois de mai.

Félicitations à Jean Cloutier qui a fini en 4^e place en saut au Championnat du Monde de ski nautique +35 à Santiago, Chili!

Kimberly Meyer et les membres du conseil municipal